

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 avril 2017

DCM N° 17-04-27-24

Objet : Rétrocession d'une parcelle appartenant à la société BOUYGUES IMMOBILIER, rue de l'Aubin Jaune à Metz-Magny.

Rapporteur: M. LIOGER

La société BOUYGUES IMMOBILIER souhaite procéder à la cession de parcelles de voiries et d'espaces verts lui appartenant et concernant d'anciennes opérations immobilières.

A ce titre, BOUYGUES IMMOBILIER reste propriétaire sur la Ville de Metz d'une parcelle cadastrée section MT n° 102 de 16 m² qui correspond à l'emprise d'un transformateur électrique.

Il est donc proposé de régulariser cette situation et d'acquérir cette parcelle moyennant l'Euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande de la SARL CONSEIL et ASSISTANCE, mandatée par la société BOUYGUES IMMOBILIER;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 – **D'ACQUERIR** de la société BOUYGUES IMMOBILIER domiciliée au 3 Boulevard Gallieni 92130 Issy-Les-Moulineaux, la parcelle cadastrée sous :

BAN DE MAGNY :

Section MT n°102 – Corvée Le Prêtre – 16 m²

2 – DE REALISER cette acquisition moyennant l’Euro symbolique ;

3 – **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

4 – DE LAISSER les frais de notaire à la charge du vendeur ;

5 – DE REQUERIR l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6 – D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ